

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 31 mai 2021  
N° CP-2021-6-7-4

### **7<sup>ème</sup> Commission**

Commission de la santé, de l'alimentation et du sport

### **Service instructeur**

Service des sports

### **Service consulté**

## **AIDE AUX COMITÉS SPORTIFS NON CONVENTIONNES ET AU CDOS DU HAUT-RHIN**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver une liste de subventions à verser aux Comités départementaux non conventionnés pour un total de 69 958 € et au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) pour un montant de 10 000 €.

La nouvelle politique sportive de la CeA, issue de la convergence des politiques sportives haut-rhinoise et bas-rhinoise est en cours et devrait être mise en place courant 2022.

La possibilité de fusion des Comités haut-rhinois et bas-rhinois donnée par l'article 5 de la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), suppose de leur laisser du temps pour s'organiser dans le respect de leurs priorités tout en sécurisant leurs ressources financières.

Lors du BP 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a voté une enveloppe totale de 100 000 € de crédits de paiement dédiée au fonctionnement des comités départementaux non conventionnés et du Comité Olympique et Sportif du Haut-Rhin (CDOS).

Il vous est proposé dans ce rapport d'octroyer ces aides financières.

## **I. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES COMITES DEPARTEMENTAUX NON CONVENTIONNES**

Il s'agit de comités qui n'ont pas de conventions de partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace. L'enveloppe globale au titre de 2021 est fixée à 100 000 €. Elle est destinée à les soutenir pour leurs frais administratifs et d'organisation de leurs actions d'animation sportive dans le Sud Alsace.

La participation forfaitaire tient compte du nombre de licenciés, de clubs, de la participation aux compétitions et aux actions de formation.

L'octroi de l'aide est conditionné par la production, par chacun de ces comités, d'un formulaire de demande de subvention de fonctionnement, à l'appui duquel est produit le compte rendu annuel de l'année écoulée, de l'assemblée générale et de la présentation d'un bilan financier.

En effet, cette procédure permet de mieux appréhender l'activité réelle de ces comités.

Quatre comités sont déjà organisés à l'échelle alsacienne : Aïkido, Billard, Cyclotourisme et Spéléologie. Ces trois dernières disciplines ont décidé au courant de l'année écoulée de fusionner leurs instances départementales afin de mutualiser leurs actions.

Il est soumis à votre approbation une liste de 36 demandes de subvention, recensées en annexe 1, et induisant un soutien financier global de **69 958 €**.

## **II. LE SOUTIEN AU COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (CDOS)**

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), présidé par M. Guy BOOTZ, fédère l'ensemble des comités départementaux sportifs et représente le mouvement sportif haut-rhinois.

Le budget de fonctionnement du CDOS est estimé pour 2021 à 87 500 € dont 7 200 € sont consacrés à la location du siège social à MULHOUSE et 48 000 € au financement du poste administratif.

Par ailleurs, 21 900 € sont fléchés sur les actions spécifiques qu'il envisage de déployer cette année et 10 400 € sont prévus pour couvrir les frais de fonctionnement (déplacement, organisation de réunions, assurance, téléphone...).

Dans le contexte de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, le CDOS a un rôle essentiel de porte-parole du mouvement sportif dans le Haut-Rhin.

Il encourage l'ensemble du mouvement sportif haut-rhinois à se mobiliser aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace et de mener une réflexion quant à leur organisation à l'échelle alsacienne. Diverses réunions ont déjà eu lieu avec les présidents des comités départementaux sur le sujet. Il envisage également d'organiser un événement sportif fédérateur à l'échelle de l'Alsace.

- Les actions initiées en 2020 et poursuivies en 2021 :

Il a mis en ligne, sur son site, un annuaire du Sport du Haut-Rhin dont il assure la mise à jour. Ce document recense exhaustivement les clubs sportifs du département et permet ainsi aux Haut-Rhinois d'appréhender l'offre sportive (plus de 1 400 clubs répertoriés).

Afin de répondre aux besoins croissants d'information des bénévoles associatifs, le CDOS a mis en place en 2019 un Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB). Cette démarche, opérationnelle depuis lors, devrait bénéficier cette année de l'agrément préfectoral. Les bénévoles et les responsables associatifs sont conseillés sur toutes les questions afférentes à la vie associative. Une assistance de la gestion comptable est également proposée et dans ce cadre, le CDOS a embauché une salariée en contrat d'alternance en master 2 de droit du sport à l'Université de Dijon.

Conformément aux orientations nationales, le CDOS a également poursuivi la mise en œuvre du Plan Sport et Territoire dans le Haut-Rhin qui s'articule autour des thématiques éducation et citoyenneté, professionnalisation du sport, santé et bien-être et Paris 2024. Toutefois, la situation sanitaire a particulièrement perturbé cette organisation.

- Les nouvelles initiatives :

En résonance avec les labels « Génération 2024 » de l'Education nationale et « Terre de jeux 2024 » décerné par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), il souhaite développer les classes olympiques dans le primaire et les collèges en faisant rayonner l'esprit olympique chez les jeunes en les impliquant dans diverses actions menant vers Paris 2024.

Il propose aux comités départementaux de les accompagner dans leur démarche de prévention des comportements inadaptés dans la pratique du sport. Ainsi avec l'association « Colosse aux pieds d'argile », il envisage l'organisation dans les collèges volontaires des actions de sensibilisation et de prévention aux risques d'agressions sexuelles et de bizutage dans le milieu du sport. Prévus l'an dernier, cette action est envisagée cette année.

Dans le cadre du Sport Santé, il souhaite épauler les clubs dans leur développement par la mise en place d'activités de sport santé et le développement du sport loisir sans contraintes compétitives. Il assure des formations d'animateur Sport santé de niveau 1 et 2 et envisage de développer, en lien avec le comité départemental de sport en entreprises, la pratique sportive sur le lieu de travail pour les salariés des entreprises. Il envisage l'organisation en septembre prochain des journées « Sentez-vous Sport ».

Il vous est proposé de lui octroyer une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour 2021, montant identique à 2020.

La Commission Santé, Alimentation et Sport, réunie le 7 mai 2021, a émis un avis favorable à ces propositions.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- D'approuver, pour 2021, la liste de subventions à verser aux comités départementaux au titre du soutien au fonctionnement des comités départementaux non conventionnés, pour un montant total de 69 958 € (cf. annexe 1) ;
- D'allouer pour 2021 au CDOS, un soutien de 10 000 € pour son fonctionnement (cf. annexe 2) ;
- De préciser que les dépenses susvisées seront prélevées du budget départemental 2021 sur l'imputation suivante : Opération P208O002 – ligne 65 – 65748 – 282 – 48 ;

- De préciser que ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY